



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 11, numéro 5

19 juin 2007



Dates à retenir

23 juin

Fête du Québec sur les terrains du centre communautaire

25 juin

Fête du Québec : les services municipaux seront fermés

2 juillet

Fête du Canada : les services municipaux seront fermés

3 juillet

Assemblée du conseil municipal

14 juillet

Pique-nique municipal
Marché aux puces

6 août

Assemblée du conseil municipal



À noter que le *Trait d'union*
ne paraîtra pas au mois de juillet.
De retour au mois d'août.

SOMMAIRE

<i>Dates à retenir</i>	page 1
<i>Avis publics et règlements municipaux</i>	page 2
<i>Permis de construction</i>	page 2
<i>Permis de brûlage</i>	page 2
<i>Appel de candidatures au CCU</i>	page 3
<i>Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public</i>	page 3
<i>Pique-nique municipal</i>	page 3
<i>Marché aux puces</i>	page 3
<i>Info-loisirs</i>	page 4
<i>Comité Karine Desruisseaux</i>	page 5
<i>Les Amis du marais</i>	page 6
<i>La Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	page 6
<i>Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière</i>	page 6
<i>Carte privilège Lotbinière</i>	page 7
<i>Fondation Mira : récupération de cartouches</i>	page 7
<i>Éco-voiturage Lotbinière</i>	page 7
<i>Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière</i>	page 8
<i>Annonce</i>	page 8

AVIS PUBLICS ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

DÉROGATION MINEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété sise au 4919, route Marie-Victorin et portant le numéro de lot 3 388 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière. Propriété de Groupe J.L. Leclerc inc.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le mardi 3 juillet 2007, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à permettre l'agrandissement d'un entrepôt existant avec une marge de recul de 9,75 mètres alors que l'article 75 (tableau IV) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité prescrit une marge de recul avant minimale de 12 mètres pour un bâtiment complémentaire isolé dans la zone IBa 26 identifiée sur le plan de zonage.

Localisation de la propriété visée par la dérogation mineure :

Croquis

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 3 juillet 2007, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne ou organisme qui désire émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 19 juin 2007.

Diane Laroche
Directrice générale

* * * * *

PERMIS DE CONSTRUCTION

Comme vous le savez, **pour toute rénovation, construction, installation d'une clôture ou d'une piscine, ou installation septique**, vous devez faire une demande de permis auprès de la Municipalité et prévoir des délais pour l'obtention du permis ou du certificat.

Informez-vous auprès de la Municipalité. Pour toute question concernant les permis, l'urbanisme ou le zonage, joignez M. Stéphane Constantin à la Mairie, au 886-2441, poste 105.



* * * * *

PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyer et barbecue;
- feux en plein air dans des contenants de métal **avec couvercles pare-étincelles**;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, **au 886-2441, poste 104.**

Il est à noter qu'un permis ne sera émis que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Diane Laroche
Directrice générale



APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ouvre un concours pour combler un poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a pour principal mandat de faire des recommandations au conseil municipal en matière d'aménagement et d'urbanisme à partir des différentes lois et règlements applicables.

Le comité est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'urbanisme, au zonage, au lotissement, aux dérogations mineures, aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et à tous les autres dossiers confiés par le conseil municipal.

Le Comité consultatif d'urbanisme est composé de cinq membres dont un conseiller municipal. La durée d'un mandat est de deux ans et ce dernier est renouvelable.

Conditions :

- être résidant de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;
- être disponible à raison d'au moins une séance par mois (habituellement le mardi ou mercredi en soirée);
- avoir une bonne connaissance du territoire;
- avoir un intérêt marqué pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- avoir une connaissance des lois et règlements serait un atout;
- avoir le sens de l'analyse, du discernement et du jugement.

Veillez faire parvenir une lettre motivant votre candidature et votre curriculum vitae avant le lundi 16 juillet 2007 à :



Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly
C.P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc
G0S 2C0
Courriel : saint-antoine.sc@globetrotter.net

* * * * *

RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Le Règlement 2000-428 adopté par le conseil municipal le 20 novembre 2000 régit l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public.

Il y est stipulé à l'article 2 :

« l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est **un nombre pair : les lundis, mercredis et samedis;**
- b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est **un nombre impair : les mardis, jeudis et dimanches ».**

Nous vous demandons de respecter les jours et heures désignés dans ce règlement.



Vous pouvez consulter le texte intégral de ce règlement dans le site de la Municipalité (www.saintantoinedetilly.com).

* * * * *

PIQUE-NIQUE MUNICIPAL

Le comité-famille de Saint-Antoine-de-Tilly organise un pique-nique pour tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité, suivi d'une soirée dansante.

Réservez donc votre **14 juillet** pour être avec nous.

Plus d'informations suivront dans un *Trait d'Union Express*.



* * * * *

MARCHÉ AUX PUCES

Le 14 juillet, de 11 h à 15 h, se tiendra un marché aux puces sur le terrain de balle de la Municipalité.

Si vous voulez y vendre des choses, vous n'avez qu'à communiquer avec Mme Isabelle Grenier, au 886-2184, pour réserver un espace gratuitement.



INFO-LOISIRS

TERRAIN DE JEU 2007

Rappel des activités du terrain de jeu 2007.

Activités spéciales :

Aquarium de Québec, Festival d'été de Québec, Village Vacances Valcartier, camp de jour, Zoo de Granby, Fêtes de la Nouvelle-France, Soirée spéciale à Saint-Agapit et Dodo au centre communautaire.



Les coûts des inscriptions sont les suivants :

	TDJ	Service de garde 7 h à 9 h et 16 h à 18 h
1 enfant	170 \$	145 \$
2 enfants	280 \$	240 \$
3 enfants	370 \$	330 \$
4 enfants	400 \$	350 \$

Veuillez noter que les coûts du TDJ et du service de garde s'additionnent, car ce sont deux services distincts. Le terrain de jeu et le service de garde commenceront le mardi 26 juin et se termineront le vendredi 17 août. Pour de plus amples renseignements, veuillez joindre M. Guy Gagnon, coordonnateur des loisirs, au 886-2726.

Venez voir nos nouveautés

**Amenez vos enfants
pour essayer nos nouveaux jeux
installés au parc de jeux
sur le terrain du
centre communautaire**



**La Fête nationale
du Québec 2007**

**À nous,
le monde!**

Saint-Antoine-de-Tilly

Programmation du 23 juin 2007

- 10 h Début du tournoi de soccer
- 12 h Pique-nique familial
- 13 h Décoration de vélos, maquillage et jeux gonflables (décorations fournies sur place)
- 14 h Spectacle de magie **
- 14 h 30 Animation avec clown jusqu'à 16 h 30
Sculpture de ballons
Danses, chansons et jeux
Fabrication d'une potion magique
- 15 h 30 Défis pour adultes (adresse et force)
- 17 h Parade de vélos décorés dans les rues
- 17 h 30 Hot-dogs gratuits jusqu'à 18 h 30 **
- 18 h Animation avec clown jusqu'à 19 h 15 **
Jeux rapides
Jeux loufoques
Course parents-enfants
- 19 h 30 Discours patriotique **
- 20 h Spectacle du groupe L'OROSITÉ ** (partie 1)
Les élèves de 3^e et 4^e année chanteront une chanson avec le groupe
- 21 h Feu de joie
- 21 h 15 Spectacle du groupe L'OROSITÉ ** (partie 2)
- 22 h 15 Musique québécoise

**** en cas de pluie, ces activités auront lieu à l'intérieur du centre communautaire**

JEUX GONFLABLES

Jeux gonflables à louer au centre communautaire.

Par jour : 50 \$ pour 1 jeu
 75 \$ pour 2
 100 \$ pour 3

- un jeu d'eau pour 5 à 12 ans
- un jeu simple pour 0 à 5 ans
- un jeu simple pour 5 à 12 ans

Pour location et renseignements,
M. Guy Gagnon au 886-2726.

COMITÉ KARINE DESRUISSEAUX

Les quelque 350 personnes présentes à la 8^e édition de la Soirée Karine Desruisseaux, au profit de jeunes handicapés de la région, tenue le 5 mai dernier, ont été les témoins d'une soirée où la chaleur humaine se ressentait, où la joie et la gaieté étaient à l'honneur, où les peines se faisaient oublier et où quatre jeunes de notre région étaient des vedettes, malgré leurs différences.

L'événement s'est soldé par un magnifique profit de 24 150 \$. Un montant de 3 975 \$ a été remis à chacun de nos invités d'honneur. Un montant de 475 \$ a également été remis à chacun des 17 jeunes que nous avons fêtés au fil des ans.

Le Comité Karine Desruisseaux aura donc remis au cours des huit années de son existence la somme de 118 000 \$.

Merci aux 200 commanditaires qui ont contribué pour 18 300 \$.

Merci aux artistes et aux bénévoles qui ont animé la soirée et contribué à son succès.

Merci de nous faire confiance d'année en année et de nous permettre d'apporter un peu de réconfort à ces jeunes et leurs parents.

À l'an prochain...

Michel Cauchon
Comité Karine Desruisseaux

NOM	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
Karine Desruisseaux	9 500	2 500	2 800	3 000	3 150	3 375	3 500	3 975	31 800
Claudia Lauzé-Robichaud		2 500		500	150	225	125	475	3 975
Jean-François Larose (décédé)		2 500		500					3 000
Swann Youinou-St-Laurent		2 500		500	150	225	125	475	3 975
Émilie Fournier			2 800	200	150	225	125	475	3 975
Dany Bouffard			2 800	200	150	225	125	475	3 975
Maxim Mailly			2 800	200	150	225	125	475	3 975
Marie-Pier Blanchet				3 000	150	225	125	475	3 975
Dave Auger				3 000	150	225	125	475	3 975
Michaël Blanchet				3 000	150	225	125	475	3 975
Marjorie Deblois					3 150	225	125	475	3 975
Marie-Hélène Bilodeau					3 150	225	125	475	3 975
Tommy Daigle					3 150	225	125	475	3 975
Xavier Sylvain						3 375	125	475	3 975
Kévin Lacasse						3 375	125	475	3 975
Maude Coulombe						3 375	125	475	3 975
Audrey Rousseau							3 500	475	3 975
Sauvann Caron							3 500	475	3 975
Édouard Rodrigue							3 500	475	3 975
Cindy Thivierge Gosselin								3 975	3 975
Jean-François Lapointe								3 975	3 975
Érika Collerette								3 975	3 975
Julie Thibault Maison d'accueil Saint-Apollinaire					1 000	500			1 500
Annie Côté Maison d'accueil Saint-Flavien					1 000	500			1 500
Association des handicapés de Lotbinière et Laurier-Station					1 000	500			1 500
Total	9 500	10 000	11 200	14 100	16 800	17 475	15 750	23 975	118 800

LES AMIS DU MARAIS

NETTOYAGE DES BERGES DU SAINT-LAURENT

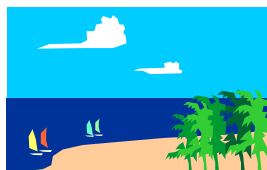
MERCI AUX BÉNÉVOLES ET AUX COMMANDITAIRES

Le nettoyage des berges à Saint-Antoine-de-Tilly a été un franc succès. En effet, une cinquantaine de bénévoles de Saint-Antoine-de-Tilly et d'ailleurs ont répondu à l'appel, le samedi 9 juin, et ont parcouru les rives en ramassant toutes sortes d'objets indésirables en bordure du fleuve. Merci chers bénévoles, aux chefs d'équipe ainsi qu'à ceux qui ont fourni les véhicules et les remorques. Par la suite, comme la température était magnifique, c'est le cœur en fête que tous les participants et participantes ont pique-niqué au parc dans les Fonds.

Ce succès est dû en grande partie aux commanditaires. D'abord, notre Municipalité a fourni un conteneur, les sacs à déchets et une partie de la bouffe. Ensuite, des prix de présence ont été remis : deux bons de réduction du restaurant Casablanca à Mme Andrée Gendreau et M. Pierre Marchildon; une table pour deux personnes à la crêperie Du côté de chez Swann à M. Robert Bureau; un chèque-cadeau en hébergement au Manoir de Tilly à M. Guy Brochu; un produit capillaire du coiffeur Marcel Blanchet à Mme Hélène Delisle ainsi que quatre arbustes, des spirées Vanhouttei à MM. Michel Lambert et Robert O'Farrell et à Mmes Béatrice Roy et Catherina Marcoux. Quant aux autres commanditaires, nous leur devons le contenu du pique-nique : le Marché Métro de Sainte-Croix, le Marché Ami et le Dépanneur Chouinard de Saint-Antoine-de-Tilly.

Encore merci, chers bénévoles et commanditaires, de prendre à cœur la cause du fleuve.

Louise Bernier, présidente

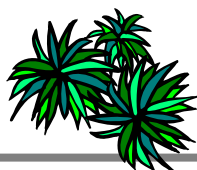


NETTOYAGE DU PARC DES FONDS

MERCI CHERS BÉNÉVOLES!

Grâce à vous, le parc dans les Fonds a fière allure et est à l'image des gens de Saint-Antoine, fort accueillant. Vous avez prouvé votre souci de l'environnement et votre fierté pour notre beau parc qui met en valeur notre marais en bordure du fleuve. La Municipalité et les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly vous en remercient chaleureusement.

Louise Bernier, présidente



LA FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

A tous nos citoyens et citoyennes,

Le 5 mai dernier, vous avez reçu le matériel de la campagne de financement 2007 de la Fabrique, appelée **CVA**. Jusqu'à maintenant, 219 donateurs et donatrices, sur une possibilité de 749, ont versé 43 900 \$, ce qui constitue un taux de participation de 29,5 %.

Les personnes qui ont donné ont été très généreuses et nous les en remercions. Nous savons, par expérience, que les donateurs assidus continueront à faire leur part. Toutefois, durant la période de sollicitation, il est possible qu'un bénévole puisse éventuellement vous joindre par téléphone, dans le but de faire un rappel et, au besoin, de répondre à vos questions.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin d'un taux de participation nettement supérieur aux années antérieures, sinon nous aurons de sérieux problèmes financiers.

Merci encore une fois à ceux et celles qui ont fait leur don pour notre église!

Jean-Pierre Lacoursière
Président du conseil de Fabrique



* * * * *

Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière



RENCONTRE NOS SYMPATHIQUES CONSEILLÈRES D'ORIENTATION

GRATUIT POUR LES 16-35 ANS

- Information scolaire et professionnelle; programmes d'études et métiers d'avenir.
- Choix de carrière et réorientation professionnelle
- Outils de recherche d'emploi

Horaire estival

Prenez note que nos bureaux seront fermés les vendredis, du 29 juin au 31 août 2007.

1159, Principale, bureau 101, Saint-Agapit
téléphone : 888-8855 ou 990-3131
cjelotbi@globetrotter.net // cjelotbiniere.qc.ca

Carte privilège Lotbinière

+ de **50 000 \$** de rabais
+ de **3 000 \$** en cadeaux
1 000 \$ d'essence Ultramar

Présentez votre carte chez les marchands participants. Un geste qui vous permet d'économiser lors de vos achats dans la région.



L'achat local, un geste gagnant!

Une deuxième année pour la carte privilège Lotbinière

Le lancement de la deuxième carte privilège Lotbinière a eu lieu le 25 avril dernier à l'Hôtel le Pignon de Saint-Apollinaire lors d'un 5 à 7 réseautage organisé par la Jeune Chambre de commerce de Lotbinière.

La carte privilège offre cette année plus de 50 000 \$ de rabais, plus de 3 000 \$ en cadeaux et 1 000 \$ d'essence chez Ultramar. Sous forme d'un porte-clés, elle est en vente au coût de 10 \$. Vous pouvez vous la procurer auprès de la Jeune Chambre de commerce de Lotbinière (881-0001), à l'Office de tourisme de Lotbinière (926-2205) ou chez les marchands participants.

Chaque mois, la carte privilège fera des gagnants ou gagnantes. Pour les connaître, il suffit de visiter le www.jccl.qc.ca ou de lire *Le Peuple Lotbinière*.

Acheter la carte privilège Lotbinière, c'est encourager 70 entreprises locales!

Une réalisation de :



Jeune chambre
de commerce
de Lotbinière



SERVICE DE TOURISME DE
Lotbinière

FONDATION MIRA RÉCUPÉRATION DE CARTOUCHES

Saviez-vous que les cartouches que vous utilisez présentement dans vos imprimantes et télécopieurs laser ou jet d'encre sont récupérables? Plusieurs entreprises et particuliers les jettent et contribuent ainsi à augmenter la pollution dans notre environnement. De là est venue l'idée de participer à leur récupération. Des compagnies les ramassent et les recyclent. La fondation MIRA procède par appel d'offres auprès de ces compagnies de recyclage.

Les fonds amassés par cette vente seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement qui est de plus en plus importante et celle de la Fondation MIRA qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement identifiée à cet effet, à la Mairie, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour Mira
CAR ÇA M'TOUCHE »



* * * * *



Des solutions à la hausse du prix de l'essence

La hausse des prix de l'essence vous rend à bout de nerfs? Vous aimeriez voir votre budget investi dans autres choses que vos déplacements? Nous avons la solution pour vous!

ÉCO-VOITURAGE LOTBINIÈRE...



- Devenez membre dès maintenant
- Accédez à une banque d'offres et de demandes de covoiturage
- Utilisez les services de Taxibus, les mardis et jeudis

Pour devenir membre d'Éco-voiturage Lotbinière ou pour plus d'informations, joignez-nous au 728-4988 ou 1 888 503-4988.



Coopérative de solidarité de
services à domicile de Lotbinière

Vieillir sans abus, c'est votre droit

Il existe de nombreuses victimes d'abus. Afin de souligner la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les aînés, qui a lieu le 15 juin, il est important de rappeler que l'abus envers les aînés n'est jamais acceptable et qu'il peut représenter un crime.

Les types de mauvais traitements peuvent prendre la forme de violence physique, psychologique et sexuelle (agression, harcèlement), d'exploitation financière (encaissement de chèques sans autorisation), de négligence (privation de nourriture ou de visites d'amis), etc. Ces traitements sont infligés généralement par des proches occupant une position de confiance ou d'autorité envers les personnes aînées.

La perte d'autonomie et l'isolement des aînés contribuent à l'apparition et au maintien d'une situation abusive. Parler à la victime, l'écouter et la croire sans la juger ou nier la situation, lui offrir des ressources d'aide et de l'information, et l'encourager à utiliser les services de soutien sont autant de moyens qui peuvent améliorer la sécurité des victimes d'abus.

La présence de la **Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière** permet d'assurer aux personnes aînées et à leurs proches une tranquillité d'esprit, grâce à l'assistance offerte par le biais de ses différents services. Elle offre des **services d'aide domestique** et des **services d'aide à la personne**, tels que l'accompagnement sécuritaire et le soutien moral.

Les services de la Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière sont offerts en tout temps, par des préposées compétentes et à l'écoute de vos besoins. Celles-ci peuvent vous aider à contrer les situations d'abus et vous suggérer des solutions pour rendre votre situation sécuritaire.

Par ailleurs, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur le tarif horaire grâce au Programme d'exonération financière. Si vous avez 70 ans ou plus, vous aurez aussi droit à un crédit d'impôt de 25 % sur certains services.

Pour plus d'informations, téléphonez au : (418) 728-4881 ou sans frais au : 1-877-633-4881
Les services sont aussi offerts aux jeunes familles, aux couples et à toutes personnes résidant dans le territoire de la MRC de Lotbinière.

Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière, 372, rue Saint-Joseph, local 2
Laurier-Station, QC, G0S 1N0
coopserlotb@globetrotter.net

Mission : développer et conserver!

ANNONCE

Je cherche un transport quotidien.

Départ : Saint-Antoine-de-Tilly
Destination : Lévis



Horaire de travail : 9 h à 16 h 15

Pour plus d'informations, composez le 886-4209

Les bureaux de la Mairie

seront FERMÉS

le lundi 25 juin

à l'occasion de la Fête du Québec

et le lundi 2 juillet 2007

à l'occasion de la Fête du Canada

Pour toute urgence concernant
l'aqueduc ou les égouts uniquement :
cellulaire 808-5951.

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

**La parution du Trait-d'union
fera relâche pour le mois de juillet**

Prochaine parution : août 2007

Date de tombée des articles : 16 août 2007

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : (418) 886-2441

Télécopieur : (418) 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi